



Communauté de Communes  
« entre Monts et Dheune »

19 rue du Port  
71510 SAINT LÉGER-SUR-DHEUNE  
Tél. 03.85.87.10.62 – Fax 03.85.87.35.34  
Mail : ccmd@orange.fr  
Site : cc-montsetdheune.fr

St Léger-sur-Dheune, le jeudi 20 janvier 2011

**Réf.** : DL/JLD/NC

**Objet** : participation débat public RCEA

**Dossier suivi par** : Jean Louis DOREAU

Monsieur le Président  
Commission particulière débat public  
Route Centre Europe Atlantique  
Autorisation 62018  
03019 MOULINS cedex

Monsieur le Président,

La communauté de communes « entre Monts et Dheune » forte de 6 000 habitants, compte treize communes dont dix sont traversées par la Route Départemental 974. Parmi ces points de passage se trouve la commune de Saint Léger sur Dheune (1500 habitants) et ses aménagements urbains ainsi que plusieurs villages étroits et sinueux dont en particulier la commune de Dennevy, véritable « goulet d'étranglement ».

Sur ce parcours, l'importance des nuisances et des accidents dus au trafic poids lourds a amené la communauté de communes à réaliser ses dernières années d'importants et coûteux aménagements sécuritaires. Des « plateaux ralentisseurs » paysagés et des aménagements urbains ont été réalisés en entrée, milieu et sortie des agglomérations traversées. Ces investissements ont ramené une vitesse raisonnable et écarté, en partie seulement, le trafic poids lourds en transit.

D'autre part, la nature même de la RD 974 qui, en nombreux endroits borde et surplombe le Canal du Centre, est parfaitement incompatible avec un trafic poids lourd important (affaissement sur le tronçon Corchanu-Cheilly les maranges notamment).

Hors, les maires concernés et moi même avons pu constater, en page 73 de la brochure détaillant le projet, que cet itinéraire devenait officiellement un « itinéraire alternatif de plus longue distance » depuis le rond point Jeanne Rose en direction du péage autoroutier de Beaune.

Outre que la logique kilométrique milite en maintiens du trajet depuis le rond point Jeanne Rose en direction du péage autoroutier de Chalon sur Saône, le délestage envisagé sur la RD 974 est inacceptable en ce qu'il ramènera nuisances et accidents sur un tronçon parfaitement inapte au trafic poids lourd important, de par son tracé et ses aménagements sécuritaires actuels.

C'est pourquoi, au nom de la communauté de communes « entre Monts et Dheune », je vous demande de renoncer explicitement à cet itinéraire et d'installer enfin au rond point Jeanne Rose une signalisation interdisant la RD 974 aux poids lourds en transit et vous prie d'inscrire le présent au débat public en cours.

Dans l'attente de vous lire, recevez Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Président,

**Daniel LERICHE**